

## THÈME

1. L'entrée dans le métier
2. La seconde carrière

## L'ESSENTIEL

L'atelier doit se terminer par des propositions. C'est un point positif.

1. Les difficultés liées à l'entrée dans le métier sont listées : mutations dans des académies lointaines et non désirées. Retour souvent long et compliqué dans l'académie d'origine pour le second degré. Difficultés à sortir d'un département ou pour avoir un poste attractif en début de carrière pour le premier degré.

Difficultés à pouvoir se loger. Nous retrouvons là la question salariale, mais pas seulement.

2. Pour les personnels enseignants et d'éducation, le fait d'avoir exercé une autre profession auparavant n'est pas toujours facile en raison du décalage salarial, de l'infantilisation ressentie surtout dans le premier degré pour des collègues ayant une vraie expérience professionnelle peu reconnue.

## LE SNALC A INSISTÉ SUR...

Le SNALC a insisté sur le fait que nos métiers ont beaucoup évolué. Le SNALC rappelle que tout ne dysfonctionne pas contrairement à ce qui peut être dit. Le SNALC est ainsi toujours très attaché à un mouvement des personnels qui est national dans le second degré. Les concours doivent rester le mode de recrutement majeur. Il existe de ce fait une variété de concours : externe, interne, 3<sup>o</sup> concours, recrutement BOE, mais aussi le détachement. Pour le SNALC, le recrutement de contractuels présenté comme une modalité innovante se traduit d'abord par des personnels mal rémunérés et qui n'ont pas eu le temps d'être formés avant d'être envoyés sur le terrain.

Le SNALC propose concrètement que dans l'Éducation nationale comme pour d'autres ministères, un parc immobilier soit constitué, prioritairement dans les régions où l'immobilier est rare et/ou coûteux. Il existe déjà des actions avec les collectivités locales que sont les communes, intercommunalités, départements et régions. Il y a urgence à avancer sur cette question.

Le SNALC propose ensuite pour les secondes carrières la prise en compte des années de travail comme cadre par exemple dans une procédure de reclassement à l'exemple de ce qui peut se faire pour une partie des professeurs de lycée professionnel. Si l'objectif est de vraiment valoriser la venue de collègues ayant une autre expérience, il faut la prendre en compte simplement par un reclassement qui augmentera directement la rémunération et donnera une ancienneté utile lors des premières affectations.

## L'AVIS DU SNALC

L'atelier est très dense avec de vrais échanges et une liberté de parole. La diversité des participants aurait pu être un frein, mais leur qualité et celle des organisateurs a permis de faire un vrai constat et de vraies propositions concrètes. Cet atelier est encourageant à condition de bien savoir qu'il ne réglera pas tous les problèmes, mais peut aboutir à faire avancer certaines questions urgentes. Les habituelles opinions dogmatiques se contentant de proposer des solutions fumeuses et déconstructivistes du type « finissons-en avec les concours », « ouvrons l'école sur le monde et l'ailleurs » sont discrètes et la référence à la cour des comptes n'a été faite qu'une fois timidement. Nous attendons la suite avec impatience.